

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

### Nombre de Conseillers :

En exercice	20
Présents	13
Pouvoirs	1
Votants	14

### OBJET :

Adoption du compte-rendu du  
Conseil Syndical du 6 décembre  
2022

L'an deux mille vingt-trois

le : 14 février

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge, train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON.

Date de convocation : le 31 janvier 2023

**PRÉSENTS :** FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, MONIER René, DELONCA Michel, BAUER Stéphanie, GALY Jacques, SAQUE André, LECLERC Dominique, DURAND Christiane

### POUVOIRS :

LUZ GARAU Doriane donnant pouvoir à MONIER René

**EXCUSES :** JONCA Frédéric, JOURDAN Adeline, CHIVILO Charles, JOMOTTE Vanessa, PEREIRA David, MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, PARRAUD Philippe, MOUNIE Serge,

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2022 et demande à l'assemblée si des corrections sont à apporter.

Le Conseil Syndical, OUI cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**ADOpte** le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2022

**AUTORISE** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES  
17 FEV. 2023  
COURRIER

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération certifiée exécutoire  
par son envoi en préfecture à la date du  
Le Président,

Syndicat Mixte du Train Rouge  
Train touristique du Pays Cathare  
et du Fenouillèdes  
16 rue de Lesquerde  
86220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Syndicat Mixte du Train Rouge  
Train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes  
16 rue de Lesquerde – 66220 Saint-Paul-de-Fenouillet  
Tél. 06 37 81 40 14 – E-mail : smixtetpcf@orange.fr



**Syndicat mixte du Train Rouge**  
**Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes**

Conseil Syndical du 6 décembre 2022  
Salle de réunion de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes

Proposition de Compte-rendu

Date de convocation : 21 novembre

**PRÉSENTS:** FOURLON Jean-pierre, CHIVILO Charles, FAYT Thierry, DIAZ Jean-François, DEULOFEU Gilles, VALENTI Sandra, BAUER Stéphanie, MANAUD Rose-Marie, MARCO Rafaël, SAQUE André, LECLERC Dominique

**POUVOIRS :**

DELONCA Michel donnant pouvoir à FOURLON Jean-pierre

GALY Jacques donnant pouvoir à MANAUD Rose-Marie

PARRAUD Philippe donnant pouvoir à LECLERC Dominique

**EXCUSÉS :** JONCA Frédéric, LUZ GARAU Doriane,, JOMOTTE Vanessa, PEREIRA David, BEDOS Daniel, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, JOURDAN Adeline, MOUNIE Serge, MONIER René

Membres en exercice : 20

Membres présents : 11

Membres votants : 14

**En présence de :**

POLETTI Marie-France, chargée de mission

Le Président, Jean-Pierre FOURLON, fait l'appel. 11 délégués sont présents. Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h35.

Le Conseil Syndical désigne M. Jean-François DIAZ pour secrétaire de séance.

Le Président et les délégués souhaitent la bienvenue à Monsieur Rafaël MARCO, élu de la commune de Cases-de-Pène, l'un des deux nouveaux suppléants du Syndicat suite à la désignation de Madame Stéphanie BAUER comme déléguée titulaire.

Le Président présente l'ordre du jour de la séance :

- Adoption du compte-rendu du CS du 27/09/22
- Demande de subventions auprès de l'État (fonds DETR) et de la Région pour les travaux de mise en sécurité du PN56 (Lapradelle)
- Avenant de prolongation de la COT entre Caudiès et St-Martin Lys entre SNCF Réseau et la SARL TPCF
- Dernières informations sur l'avenir de la ligne du Train Rouge

Le Président présente le projet de compte-rendu de séance du Conseil Syndical du 27 septembre 2022. En l'absence de remarque, le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**Approbation à l'unanimité du compte-rendu du CS du 27/09/2022**

**1. DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (OU DETR) ET RÉGION POUR LES TRAVAUX DU PN 56 (RD117 - LAPRADELLE-PUILAURENS)**

Le Président rappelle la nécessité de procéder à des travaux urgents de mise en sécurité du PN 56 situé sur la RD117 au niveau de la commune de Lapradelle-Puilaurens.

Considérant les rapports de diagnostic du PN56 de la DDTM en date du 18 décembre 2017 et du 26 juillet 2018 dont des prises de vues sont présentées à l'assemblée, le Président propose que le Syndicat Mixte du Train Rouge dépose un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR afin de financer des travaux envisagés pour le mois de mars 2023, avant la reprise des circulations du Train Rouge.

Le Président présente à l'assemblée le budget prévisionnel estimé à 42 232,57€ HT et le plan de financement :

NATURE DES TRAVAUX DE REPARATION	MONTANT (HT) EN €		MONTANT HT EN €	%	
Platelage STRAIL	25 359,54	Le	Montant de la dotation de solidarité ou DETR sollicité	18 893,03	40
Intervention remplacement	19 856,95		Montant des autres aides sollicitées : Conseil Régional	14 169,77	30
Mise en place barrières Herras	2 016,00		Part du porteur de projet (autofinancement)	14 169,77	30
<b>TOTAL ELIGIBLE DE L'OPERATION :</b>	<b>47 232,57</b>		<b>TOTAL</b>	<b>47 232,57</b>	<b>100</b>

Président précise que la SARL TPCF s'est engagée par écrit à financer le reste à payer hors subvention.

**Délibération à l'unanimité pour la validation du projet pour un coût prévisionnel de 47 232,57€ HT, approbation du plan de financement présenté et mandat au Président pour solliciter les subventions éligibles**

**2. SIGNATURE DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE LA COT AVEC TPCF/SNCF-RÉSEAU**

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité de signer un avenant de prolongation de la convention d'occupation temporaire (COT) de la ligne entre Caudiès-de-Fenouillèdes et St-Martin Lys, en vue d'une exploitation à des fins de chemin de fer touristique, entre SNCF Réseau et la SARL TPCF. Cette convention est signée « en présence du

Syndicat Mixte du Train Rouge » et non comme partie prenante à la convention qui est passée entre SNCF Réseau et la SARL TPCF. Elle n'engage donc aucune obligation de la part du Syndicat.

Cet avenant aura pour seul objet d'étendre la durée de ladite convention signée le 18 décembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2023. Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

**Délibération à l'unanimité pour autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation de la COT**

### **3. DERNIERES INFORMATIONS SUR L'AVENIR DE LA LIGNE :**

Le Président rappelle que SNCF-Réseau a validé en juin dernier un avenant à la convention pour la ligne Rivesaltes-Caudiès portant effet jusqu'au 31 décembre 2023 et que, suite à la délibération de ce jour, l'avenant de la COT concernant la ligne Caudiès-de-Fenouillèdes-Saint-Martin-Lys prolongera la possibilité de circuler sur cette portion également jusqu'à la fin de l'année prochaine.

Le Président rappelle que les délégués ont reçu les courriers lus en séance du 27/09/2022 (courriers de la Présidente de Région et du Préfet suite au COPIL du 12 juillet 2022) et qu'il participera ce vendredi 9 décembre à un Comité Technique à Axat.

Le Président rappelle que le Syndicat ne peut financer 0,5M d'Euros comme suggéré par la Présidente de la Région dans son courrier de juillet dernier, et comme il l'a exprimé lors du Comité Technique du 30 septembre 2022 au cours duquel il s'est engagé à solliciter un soutien auprès des départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales ainsi qu'auprès de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Les courriers de demande de soutien envoyés en octobre et les courriers de relance envoyés en décembre ont été transmis aux délégués. A ce jour, aucune réponse officielle n'a été apportée par les institutions sollicitées mais leurs représentants présents lors du Comité Technique de ce vendredi 9 décembre seront amenés à indiquer leurs intentions respectives.

### **4. INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Point à date sur le bilan de saison 2022**

Un premier bilan a déjà été présenté à l'assemblée lors de la séance précédente. Entre temps, les chiffres ont été mis à jour avec les données de septembre et d'octobre et les informations échangées avec les partenaires touristiques lors de la réunion du 1er décembre.

#### **Chiffres TPCF:**

Fréquentations du Train en augmentation de 10% par rapport à 2021, mais il manque encore 5000 personnes par rapport à 2019, qui sont dues à :

- Absence des étrangers jusqu'à fin juin (groupes) suite COVID-19
- Ouverture de la ligne au 18 juin seulement sur le parcours complet
- Forte chaleur en juillet et août

Vélorails en augmentation de presque 16% par rapport à 2021, mais là aussi une érosion sur juillet et août due aux fortes chaleurs, surtout en juillet.

Boutique, poursuite de la progression (17%) avec notamment la vente de nouveaux produits.

Forte augmentation des ventes en ligne et partenaires billetterie (presque 50%).

SMTPCF – Compte-rendu du Conseil Syndical du 6 décembre 2022

### Billetterie :

8 points de vente en tout, 7 ont vendu en 2022.

CA billetterie PMT 2022 : à peu près le même nombre de billets qu'en 2021 mais sur une période plus courte en 2022: 199 en 2022/209 en 2021.

L'effet des fortes chaleurs entre mi-juillet et août a fait baissé les ventes dans les OT de PMT sur tous les produits, pas seulement le train.

Demandes des équipes PMT pour la vente de portions du parcours: Estagel-Espira.

Problèmes pour renseigner les clientèles dans les OT sur la restauration (fermetures/ouvertures) à Axat.

Pour paiements chèques vacances (actuellement pas possibles en billetterie en ligne et PMT): les OT devraient pouvoir les accepter en 2023 + TPCF étudie les "chèques vacances connect".

Attention: dissolution de PMT au 31/12/2022: OT de Canet, Barcarès et Perpignan à contacter chacun directement pour convention billetterie 2023, et le groupement "Rivesaltes, Ste-Marie, Torreilles" par ailleurs. Les équipes sont toutefois toutes formées à la billetterie. La promotion doit rester une compétence partagée.

Billetterie à l'étude avec l'OT de St-Cyprien: voir avec Argelès et les OT de la côte à démarcher également.

### Produits combinés train+vélo:

TER à 1€ le 1er WE de chaque mois, voir si communication possible avec SNCF/Région

Gare Argelès: parking à vélo (sécurisé) à Rivesaltes aussi mais pas forcément communiqué.

Barcarès à vélo jusqu'à Rivesaltes (Agnès LE MASSON indique qu'il y a des passagers qui le font).

Offre cyclotouristique: appel à projet CD66 peut financer des aires de services pour cyclotouristes (voir infos sur le site pro des PO).

Le Président évoque la problématique des vélos et lance un appel aux délégués afin qu'ils invitent leurs communes respectives à signaler si des personnes ou professionnels seraient intéressés pour assurer la mise à disposition de vélos à proximité des gares.

M. DIAZ indique que deux projets de location et/ou maintenance de vélos ont été proposés sur St-Paul, notamment derrière l'Office de Tourisme tout près de la gare mais tous aucun des deux n'a abouti.

### Projets 2023 et autres pistes:

Objectifs 2023-2027 du SMTPCF: intégrer les programmations des contrats de plan et du Leader pour les projets suivants:

- atelier Caudiès entretien/maintenance des matériels du Train Rouge + panneaux photovoltaïques
- contribuer à développer un mobilité douce autour des châteaux inscrits à la candidature UNESCO de la Cité de Carcassonne en élargissant les actions menées ces dernières années (navettes Train Rouge/Puilaurens et Quéribus)
- étude d'un tracé véloroute par Caudiès/Axat/Esperaza pour permettre un tour de Bugarach à vélo: route de la Boulezane, La Pradelle-Axat ok mais Axat-Quillan problème de sécurité. Solution d'un train sur pneu dans le tunnel qui prenne les vélos.

Projets plus techniques :

- expérimentation d'un nouveau carburant plus écologique. Etude électrification envisageable à long terme sur modèle du Train Jaune (alimenté en électricité par les barrages de la ligne).
- vue panoramique depuis le viaduc à l'entrée des gorges de la Pierre Lys en train + vélorails pour juin. Pas de circulation en train jusqu'à Quillan contrairement aux rumeurs suite à la pose de traverses au niveau de St-Martin Lys.
- mise en sécurité du PN56: glissement de terrain chronique sur la zone du PN (refait il y a 12 ans par SNCF), ces travaux sont indispensables pour la circulation du train en 2023 (prévus en mars) et la sécurité des usagers de la RD117 (surtout cyclistes).

Autres :

SMTPCF – Compte-rendu du Conseil Syndical du 6 décembre 2022

Projets train+rando et "triathlon décalé" sur Axat à finaliser en début d'année 2023 avec OTCCPA  
TPCF indique qu'une lège postale serait disponible pour des expositions (déjà fait sur rapaces avec la LPO), aiguillage derrière la piscine à Axat possible pour installer le wagon expo. A voir pour exposition géologique avec "Géotrain" envisagé avec le PNRCF en 2023.

Intérêt pour le personnage de Joachim Estrade: ingénieur centrale EDF et ligne du train (à creuser pour contenu dispensé à bord voire produit thématique type visite théâtralisée).

#### Outils de promotion :

Communication sur le Petit Train vers les Gorges de Galamus aux OT (très intéressés) à renforcer en 2023, voir si possible de le mentionner sur le document de communication Galamus (contact OTI Fenouillèdes et PNRCF) et discuter avec la commune pour valoriser les abords (l'affichage était régulièrement dégradé, les publics ne savaient pas situer le point de départ).

L'ensemble des partenaires présents lors de la réunion du 1er décembre recommande la mise en œuvre d'eductours pour faire mieux connaître les produits liés au Train Rouge aux professionnels qui pourront les prescrire plus facilement et commercialiser davantage de billetterie.

Un projet de Gazette du Train Rouge semble répondre aux attentes des partenaires pour améliorer la promotion des prestations proposées sur la ligne par TPCF : agenda des animation de l'année, informations plus détaillées sur les parcours possibles, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, carte touristique, etc.

#### Projet de Gazette du Train Rouge

La SARL TPCF a été approchée par la société Artgrafik qui réalise des supports de communication sur mesure pour les trains touristiques : le Train des Mouettes (en Charente-Maritime), le Train de la Baie de Somme. Des exemplaires de ces deux éditions sont remises aux délégués pendant la séance qui trouvent le support intéressant pour la promotion du Train Rouge et des activités de la vallée.

La Gazette serait tirée à 10 000 exemplaires pour une parution unique fin mars/début avril et elle serait diffusée par la SARL TPCF aux passagers du train mais aussi par les partenaires touristiques (bureaux d'information des offices de tourisme de la ligne, hébergeurs, restaurateurs, sites d'accueil de public).

Le Président indique qu'un courrier d'information sera adressé aux Mairies des communes de la ligne du Train Rouge afin de les prévenir des démarches de recherche d'information et de partenaires susceptibles d'être intéressés par des insertions publicitaires. En effet, la publicité finance le support, aucun frais n'est à la charge de la SARL ni du Syndicat qui apporteront toutefois des éléments pour la partie rédactionnelle et les photos, et indiqueront les partenaires qu'ils souhaitent privilégier pour la partie publicitaire.

L'ordre du jour est épuisé, le Président clôt la séance à 19h45.

Le Président  
Jean-Pierre FOURLON

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

17 FEV. 2023

COURRIER

Le secrétaire de séance  
Jean-François DIAZ

Syndicat Mixte du Train Rouge  
Train touristique du Pays Cathare  
et du Fenouillèdes  
16 rue de Lesquerde  
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

### Nombre de Conseillers :

En exercice	20
Présents	13
Pouvoirs	1
Votants	14

### OBJET :

Avenant et convention CDG66 pour la mission « paie à façon »

L'an deux mille vingt-trois  
le : 14 février

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge, train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON.

Date de convocation : 31 janvier 2023

**PRÉSENTS:** FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, MONIER René, DELONCA Michel, BAUER Stéphanie, GALY Jacques, SAQUE André, LECLERC Dominique, DURAND Christiane

### POUVOIRS :

LUZ GARAU Doriane donnant pouvoir à MONIER René

**EXCUSES :** JONCA Frédéric, JOURDAN Adeline, CHIVILO Charles, JOMOTTE Vanessa, PEREIRA David, MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, PARRAUD Philippe, MOUNIE Serge

Considérant la mission "paie à façon" confiée par le Syndicat au Centre de Gestion 66 (bulletins de paie et indemnités).  
Considérant la décision du Conseil d'administration du CG66 en date du 04/11/2022 de porter le tarif du bulletin émis à 5 € au lieu de 3,80 € à compter du 1er janvier 2023 (le nouveau tarif restant inférieur aux tarifs pratiqués par la majorité des CG de la Région Occitanie pour cette mission).

Le Président propose à l'assemblée de le mandater pour que le Syndicat Mixte du Train Rouge valide un avenant à la convention intégrant l'évolution tarifaire précitée et qu'il puisse signer une nouvelle convention avec le CG66.

Monsieur le Président **PROPOSE** à l'Assemblée de l'autoriser à signer ledit avenant et la prochaine convention portant sur la mission « paie à façon » confiée au Centre de Gestion 66.

Le Conseil Syndical, **OUI** les explications de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**VALIDE** la signature de l'avenant portant le tarif du bulletin à 5 €

**AUTORISE** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération, dont la prochaine convention avec le Centre de Gestion portant sur cette mission.

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

17 FEV. 2023

COURRIER

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Président

  
Syndicat Mixte du Train Rouge  
Train touristique du Pays Cathare  
et du Fenouillèdes  
16 rue de Lesquerde  
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Délibération certifiée exécutoire  
par son envoi en préfecture à la date du  
Le Président,



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 20  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14

### OBJET:

Ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne pour le préfinancement des travaux du PN56.

L'an deux mille vingt-trois

le : 14 février

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge, train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON.

Date de convocation : 31 janvier 2023

**PRÉSENTS:** FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, MONIER René, DELONCA Michel, BAUER Stéphanie, GALY Jacques, SAQUE André, LECLERC Dominique, DURAND Christiane

**POUVOIRS :** LUZ GARAU Doriane donnant pouvoir à MONIER René

**EXCUSES :** JONCA Frédéric, JOURDAN Adeline, CHIVILO Charles, JOMOTTE Vanessa, PEREIRA David, MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, PARRAUD Philippe, MOUNIE Serge

Suite à la situation très incertaine fin 2021, le Syndicat a dû envisager de limiter au maximum son endettement sur l'exercice 2022, c'est pourquoi il a été procédé au remboursement des crédits relais qui courraient jusqu'en 2022.

L'année 2022 a encore été marquée par une absence de visibilité à moyen ou long terme puisque la convention avec SNCF-Réseau n'a été signée qu'en juin 2022, pour une durée ne couvrant que jusqu'au 31 décembre 2023.

Par ailleurs aucune opportunité de financements de projets type Contrats de Plan, Leader ou autre n'était ouverte sur 2022 et la position du Syndicat était de toute façon délicate pour monter des dossiers au-delà de 2023.

Pour autant, il était urgent de programmer les travaux de mise en sécurité du PN 56 pour la période d'avant-saison 2023 et des demandes de subventions ont été déposées auprès de la Région et de l'Etat (DETR).

Monsieur le Président **PROPOSE** à l'Assemblée que le Syndicat souscrive une ligne de trésorerie pour un montant de 50 000,00 € afin de préfinancer les subventions de l'opération « Travaux de mise en sécurité du PN 56 sur la commune de Lapradelle ».

Après consultation, la Caisse d'Épargne nous soumet une Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) aux conditions suivantes :

Montant : 50 000 € - Durée : 1 an - Taux d'intérêt : EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 0,90%

Paiement des intérêts chaque mois ou trimestre civil par débit d'office. Frais de dossier : 350 €, prélevés une seule fois.

Commission de non-utilisation 0,10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts.

Le Président propose à l'Assemblée d'accepter la proposition de LTI de la Caisse d'Épargne pour un montant total de 50 000 €.

Le Président **DEMANDE** à l'Assemblée de l'autoriser à signer avec celle-ci le contrat pour le montant considéré.

Le Conseil Syndical, **OUI** les explications de son Président, et après en avoir délibéré :

Le Conseil donne avis favorable à l'unanimité à la signature du contrat de LTI avec la Caisse d'Épargne,

**MANDATE** son Président pour l'exécution de la présente délibération et pour la signature de tout document nécessaire à cet effet.

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

17 FEV. 2023

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire  
par son envoi en préfecture à la date du  
Le Président,

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Syndicat Mixte du Train Rouge  
Train touristique du Pays Cathare  
et du Fenouillèdes  
16 rue de Lesquerde  
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 20  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14

### OBJET :

Amortissement du matériel informatique (PC pour la comptabilité)

L'an deux mille vingt-trois

le : 14 février

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge, train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON.

Date de convocation : 31 janvier 2023

**PRÉSENTS :** FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, MONIER René, DELONCA Michel, BAUER Stéphanie, GALY Jacques, SAQUE André, LECLERC Dominique, DURAND Christiane

### POUVOIRS :

LUZ GARAU Doriane donnant pouvoir à MONIER René

**EXCUSES :** JONCA Frédéric, JOURDAN Adeline, CHIVILO Charles, JOMOTTE Vanessa, PEREIRA David, MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, PARRAUD Philippe, MOUNIE Serge

Suite au départ en retraite de l'agent en charge de la comptabilité du Syndicat mettant fin à la convention avec le Syndicat Agly-Verdouble qui la mettait à disposition ainsi que son matériel informatique, le Syndicat a dû s'équiper d'un ordinateur dédié à la comptabilité compatible avec le logiciel adéquat (AGEDI).

Il convient de fixer une durée d'amortissement pour cet investissement d'un montant de 254,70 € TTC.

Monsieur le Président **PROPOSE** à l'Assemblée que le Syndicat valide une durée d'amortissement de 5 ans pour cet investissement.

Le Conseil Syndical, **OUI** les explications de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité : **VALIDE** la durée de 5 ans pour l'amortissement de cet investissement.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

17 FEV. 2023

COURRIER

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Président

Délibération certifiée exécutoire  
par son envoi en préfecture à la date du  
Le Président,

Syndicat Mixte du Train Rouge  
Train touristique du Pays Cathare  
et du Fenouillèdes  
16 rue de Lesquerde  
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Syndicat Mixte du Train Rouge**  
**Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 20  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14

**OBJET.**

Levée de la retenue de garantie pour la société STAM suite à l'achèvement des travaux sur Axat (glissement de terrain)

L'an deux mille vingt-trois

le : 14 février 2023

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge, train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON.

Date de convocation : 31 janvier 2023

**PRÉSENTS:** FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, MONIER René, DELONCA Michel, BAUER Stéphanie, GALY Jacques, SAQUE André, LECLERC Dominique, DURAND Christiane

**POUVOIRS :**

LUZ GARAU Doriane donnant pouvoir à MONIER René

**EXCUSES:** JONCA Frédéric, JOURDAN Adeline, CHIVILO Charles, JOMOTTE Vanessa, PEREIRA David, MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, PARRAUD Philippe, MOUNIE Serge

Compte-tenu de la Commission d'Appel d'Offres et de la délibération du 14 janvier 2021 autorisant de conclure un marché pour les travaux de confortement d'un glissement de terrain aval - Ligne ferroviaire du Train Rouge - PK415+940 avec l'entreprise STAM, marché n° 2020-01 d'un montant de 186 548,40 € TTC.

Compte-tenu de la nécessité d'appliquer une retenue de garantie dans le cadre de ce marché, d'un montant de 5% du total, soit 9 327,42 € TTC.

Le Président confirme la bonne réception des travaux en mai 2021 et le passage du maître d'œuvre pour vérification du parfait achèvement le 23 novembre 2022.

Le maître d'œuvre a rendu un rapport de fin de GPA le 24 novembre avec des réserves traitées dès le lendemain par la société STAM. Le maître d'œuvre a donc rendu un avis favorable à la levée de la retenue de garantie.

Le Président propose donc de procéder à la levée de la garantie et au versement des fonds à la société STAM.

Le Conseil Syndical, OUI les explications de son Président, et après en avoir délibéré :

Le Conseil donne avis favorable à l'unanimité à la levée de la Garantie de Parfait Achèvement et au versement du montant dû à la société STAM.

**MANDATE** son Président pour l'exécution de la présente délibération, et pour la signature de tout document nécessaire à cet effet.

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

17 FEV. 2023

COURRIER

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Syndicat Mixte du Train Rouge  
Train touristique du Pays Cathare  
et du Fenouillèdes  
19 rue de Lesquerde  
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Délibération certifiée exécutoire  
par son envoi en préfecture à la date du  
Le Président,

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Du Syndicat Mixte du Train Rouge - Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 20  
Présents : 13  
Pouvoirs : 1  
Votants : 14

### OBJET:

Vote du débat d'orientation  
budgétaire

L'an deux mille vingt-trois

le : 14 février

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge, train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON.

Date de convocation : le 31 janvier 2023

**PRÉSENTS:** FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, MONIER René, DELONCA Michel, BAUER Stéphanie, GALY Jacques, SAQUE André, LECLERC Dominique, DURAND Christiane

### POUVOIRS :

LUZ GARAU Doriane donnant pouvoir à MONIER René

**EXCUSES :** JONCA Frédéric, JOURDAN Adeline, CHIVILO Charles, JOMOTTE Vanessa, PEREIRA David, MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, PARRAUD Philippe, MOUNIE Serge

Monsieur le Président ayant donné lecture du rapport d'orientation budgétaire et l'ayant soumis au débat devant l'assemblée, il demande à l'assemblée de prendre acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB.

Le Conseil Syndical, OUI cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire  
**AUTORISE** le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

17 FEV. 2023

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire  
par son envoi en préfecture à la date du  
Le Président,

Syndicat Mixte du Train Rouge  
Train touristique du Pays Cathare  
et du Fenouillèdes  
18 rue de Lesquerde  
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Votants : 14

### OBJET :

Débat sur la protection sociale complémentaire

L'an deux mille vingt-trois

le : 14 février

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge, train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON.

Date de convocation : 31 janvier 2023

**PRÉSENTS :** FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, MONIER René, DELONCA Michel, BAUER Stéphanie, GALY Jacques, SAQUE André, LECLERC Dominique, DURAND Christiane

### POUVOIRS :

LUZ GARAU Doriane donnant pouvoir à MONIER René

**EXCUSES :** JONCA Frédéric, JOURDAN Adeline, CHIVILO Charles, JOMOTTE Vanessa, PEREIRA David, MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, PARRAUD Philippe, MOUNIE Serge

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 qui prévoit l'obligation d'une participation financière des employeurs territoriaux pour la complémentaire « prévoyance » à compter du 1er janvier 2025 et pour la complémentaire « santé » à compter du 1er janvier 2026.

Le Président expose la présentation sur le sujet de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique.

Monsieur le Président **PROPOSE** à l'Assemblée de prendre acte du débat sur la protection sociale complémentaire des agents du Syndicat

Le Conseil Syndical, **OUI** les explications de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**PREND ACTE** du débat sur la protection sociale complémentaire des agents du syndicat

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES

17 FEV. 2023

COURRIER

Délibération certifiée exécutoire  
par son envoi en préfecture à la date du  
Le Président,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Président

Syndicat Mixte du Train Rouge  
Train touristique du Pays Cathare  
et du Fenouillèdes  
16 rue de Lesquerde  
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Syndicat Mixte du Train Rouge  
Train touristique du Pays Cathare  
et du Fenouillèdes  
16 rue de Lesquerde  
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET